

TAXE D'APPRENTISSAGE SOUTENEZ LE CONSERVATOIRE DE PARIS

Votre soutien contribue à nous donner les moyens de nos ambitions.
La réussite des projets de mise en situation professionnelle, l'amélioration
des conditions d'études et de vie de nos étudiants exigent des investissements
importants et constants.



ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

TOURNÉES, COPRODUCTIONS, ENREGISTREMENTS MASTER-CLASSES
ET STAGES **ÉCHANGES INTERNATIONAUX** JOURNÉES D'ORIENTATION
ET DE LA PROFESSION

RESSOURCES

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET MULTIMÉDIA MATÉRIEL AUDIOVISUEL
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION DES LOCAUX FONDS
DOCUMENTAIRES

AIDES AUX ÉTUDIANTS

BOURSES ET AIDES PRÊT ET LOCATION D'INSTRUMENTS

TAXE D'APPRENTISSAGE, QUELQUES REPÈRES...

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses nécessaires au développement de la formation initiale pour l'enseignement technologique et professionnel. Si, pour vous, le versement de cette taxe d'apprentissage est une obligation, pour le Conservatoire de Paris elle représente une aide essentielle et la marque de votre engagement.

TOUTES LES ENTREPRISES SONT-ELLES ASSUJETTIES ?

Elle est due par les entreprises employant des salariés et soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC).

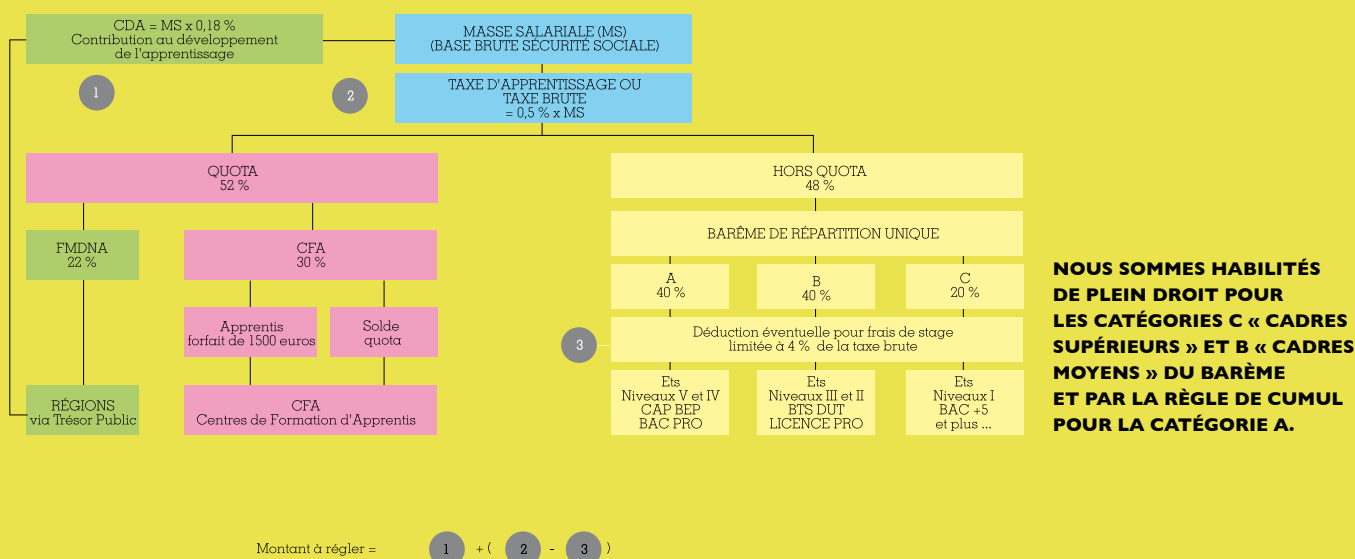
Date limite de versement Avant le 1er mars de chaque année

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue via un organisme collecteur (l'APDS est notre organisme collecteur partenaire). Afin de garantir l'affectation de tout ou partie de votre taxe d'apprentissage au Conservatoire de Paris, n'oubliez pas de :

Faire figurer sur le bordereau fourni par l'organisme collecteur la mention « Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris - CNSMDP ». L'organisme collecteur se charge pour vous du calcul du montant dû et de l'établissement des documents libératoires.

Nous faire connaître les montants dont vous avez demandé l'affectation ainsi que le nom de l'organisme qui nous transmettra votre contribution.



VOTRE CONTACT

CNSMDP 209 avenue Jean-Jaurès 75019 T. 01 40 40 47 38 M. mecnat@cnsmdp.fr Paris www.cnsmdp.fr